



## LIMINAIRE du CSAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Du 8 JANVIER 2024**

Monsieur le Directeur,

Bien que les instances nationales de l'Intersyndicale DGFIP le préconisent et malgré l'exemple flamboyant de boycott de notre Directeur Général, monsieur Fournel, en décembre 2023, mais surtout à la demande des agents de notre Direction qui nous ont élus de vous porter leur colère froide et leur écoëurement, les représentants des personnels de Solidaires FiP04 ont décidé, de ne pas boycotter ce CSAL Emplois.

Parce que cette année encore, ils ont des raisons d'être en colère et de ressentir de l'amertume.

S'il est vrai que nous appartenons à un ministère de « chiffres », les manipulations d'illusionnistes de nos dirigeants sont dignes des théâtres de boulevards des années 1900 !

Nous n'avons pas à nous inquiéter pour eux s'ils doivent se recycler.

Comme l'a dit le président de la République : « ils n'ont qu'à traverser la rue pour trouver un emploi » ... dans un autre cirque !

Au niveau national, je rajoute 20 ETP par-ci, 30 ETP par-là et encore une pincée de 37 ETP en « poudre pour les yeux » et j'essaie de vous cacher que j'en supprime 200 !!!

Car la réalité est bien là : pour arriver à ce solde positif de + 148 ETP, il faut prendre en compte les transferts d'emplois de + 348 ETP liés aux transferts des missions, notamment des douanes et de la taxe d'urbanisme pour faire la contre-balance !

D'autre part, les coups de rabots et les bonis sont discrétionnaires : la répartition des emplois 2024 entre les directions du réseau conforte une disparité constante depuis 2 ans.

Donc, pour atteindre ce chiffre miraculeux de + 148 ETP, il faut :

- + 148 dans les Directions Nationales Spécialisées
- + 197 dans les services centraux et ceux à compétences nationales
- Mais, mais, mais ... - **155 dans les directions territoriales, donc NOUS !**

Ah oui, c'est comme les voitures incendiées au 1<sup>er</sup> janvier 2024 version le ministre de l'Intérieur : « soyons contents, il y en a moins que l'année dernière .... »

Les agents des Finances publiques du 04, même surchargés par leurs tâches quotidiennes, ne sont pas dupes.

Ou peut-être, d'ailleurs, à cause d'elles ...

Et donc, monsieur le Directeur, vous allez nous présenter **vos** projets dans ce domaine pour la DDFiP des Alpes de Haute Provence.

Nous remarquons qu'encore une fois, les postes supprimés concernent les cadres C (1) et B (3) mais que vous créez 3 postes de cadres A à la direction.  
Intéressant ...

Monsieur le Directeur,

Pensez-vous que les ordinateurs vont pourvoir à toutes ces absences humaines ?

Pensez-vous comme monsieur Le Maire que les erreurs faites par les applications se corrigent toutes seules ?

Mais vous qui êtes sur le terrain le savez bien, ce sont les être humains qui le font ...

C'est peut-être un des rares points communs entre les humains et les ordinateurs : « ce n'est pas parce que l'on est Instruit que l'on est Intelligent ! ».

Et, les plus grands concepteurs de l'« I.A » eux-même le disent, il ne s'agit pas d'« Intelligence » mais d'« Instruction » Artificielle.

Or, quasiment au quotidien, des agents, humbles cadres C et B, doivent compenser les erreurs des applications.

D'ailleurs, un de nos collègues de la CFDT, lui-même cadre A, a fait remarquer à notre directeur général monsieur Fournel, lors de notre entretien le 16 novembre dernier, les difficultés que rencontraient les cadres A dans les services car ils devaient accomplir des missions des B et C pour palier au manque d'effectifs au lieu de se consacrer à leur mission d'encadrement.

Vous nous direz qu'il n'y a certes pas de sottises missions, et apprendre à faire ce que les agents font au quotidien est une bonne chose.

Cependant, ne serait-il pas plus simple de maintenir suffisamment les postes de cadres B et C et permettre aux cadres A de faire les missions pour lesquelles ils ont été recrutés et qu'on leur a fait miroiter dans les écoles ?

Au-delà de ces remarques qui sont plus du domaine national, monsieur le Directeur, nous vous demandons instamment pour notre Direction de tenir compte de la réalité du terrain, notamment pour les futures affectations :

- de nouvelles chaises, bien, mais s'il n'y a personne dessus ...
- des chaises dans les services, certes, ... mais il est nécessaire de tenir compte aussi des temps partiels, des absences joyeuses comme les maternités (et oui, nous avons beaucoup de jeunes ...) et des absences plus dures qu'apporte la maladie ou autres événements imprévisibles,
- mais aussi des « possibilités » des agents, par exemple pour les RQTH ...

Et enfin, de tenir compte de la différence essentielle entre le :

Travail prescrit : conception, préparation et organisation du travail dans le cadre d'un fonctionnement « standard » (habituel) pour un opérateur « standard ».

*Question correspondante* : « Quel est le travail à faire ? »

Et le :

Travail réel : situations concrètes de travail, avec les régulations mises en œuvre par les opérateurs pour répondre aux événements inattendus et aux circonstances de travail atypiques (qui deviennent, hélas, le quotidien pour beaucoup).

*Question correspondante* : « Comment l'opérateur réalise le travail ? »

Et c'est pour toutes ces raisons que nous allons écouter attentivement les explications que vous allez nous donner sur les « prélèvements » et le « jeu de chaises musicales » des ajustements du TAGERFIP.